

Fiche thématique LPO « Education à la Nature et à la Citoyenneté »

Contexte : Education, Citoyenneté et Biodiversité

Les maires ont une responsabilité en matière d'éducation des populations (et notamment d'éducation à l'environnement), particulièrement à destination des jeunes enfants (scolaire et périscolaire au niveau élémentaire) et en coordination avec les acteurs éducatifs de leur territoire qu'il apparaît opportun de rappeler.

Par ailleurs, la participation citoyenne à la vie locale (conseil des sages, conseil des jeunes, conseil de développement...) et les modèles de gouvernance participative méritent d'être encouragés. Ils offrent en effet un point d'entrée privilégié et favorisent l'appropriation des enjeux environnementaux, condition essentielle à l'élaboration et à la réussite des politiques publiques locales.

Ce que peut faire le maire :

- Permettre l'accès à la nature pour tous, en particulier pour les jeunes publics.
- Soutenir les projets d'éducation à la nature dans les établissements scolaires et extrascolaires
- Encourager la cohérence et la mutualisation des initiatives locales autour de l'éducation à la nature
- Favoriser une culture écologique locale
- Renforcer l'ancrage territorial des politiques d'éducation à la nature.

Quelles compétences du maire sur la thématique ?

Education :

- Construction, entretien et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques
- Restauration scolaire
- Activités périscolaires (centres de loisirs)
- Petite enfance (crèches)

Éducation à l'environnement et au développement durable :

- Contribution aux Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux - PCAET
- Actions éducatives et animation de plans locaux (Ex : Plans éducatifs locaux, Plans locaux d'éducation à la nature)

Promotion de l'intérêt général et de cohésion sociale :

- Mise en place de structures de participation citoyenne (Conseils municipaux d'enfants ou de jeunes, conseils de quartiers, conseil des sages, conseils de développement...)

Propositions LPO en matière d'éducation à la nature

Parmi les 10 mesures phares :

Education à la nature : Faire entrer la nature dans les écoles primaires et les lieux d'accueil de la petite enfance en végétalisant les cours, en permettant à chaque enfant de bénéficier d'une sortie nature chaque année et en consacrant un espace vert de la commune pour l'Ecole du dehors.

Autres propositions :

Intégrer la nature dans le quotidien des crèches et lieux d'accueil de la petite enfance

Garantir aux tout-petits un contact régulier avec la nature, essentiel à leur développement équilibré.

- Appliquer l'article 6 de la charte nationale de qualité d'accueil du jeune enfant "Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement."
- Appliquer le cadre normatif qui conditionne l'agrément d'une structure d'accueil collective à la présence, au sein de la structure ou à proximité, d'un espace végétalisé accessible quotidiennement aux enfants.

La nature à l'école : encourager la végétalisation des établissements scolaires et la classe dehors

Donner aux élèves la chance d'apprendre au contact de la nature, dans un cadre qui nourrit leur bien-être et éveille leur curiosité pour le vivant.

- Permettre à chaque élève de sa commune de participer à une sortie nature par an, accompagné par des professionnels de l'éducation à l'environnement ; soutenir la mise en place d'aires éducatives (marines ou terrestres) sur sa commune.
- Végétaliser les cours d'école (végétaux, potager, jardins, vergers...) et y favoriser les activités d'éveil à la biodiversité ; mettre en place la démarche Refuges LPO dans les écoles primaires de la commune
- Consacrer un espace vert de la ville pour en faire un lieu d'accueil de l'école du dehors

A noter : Enseigner dehors désigne une pratique d'enseignement qui se fait de manière régulière dans l'espace naturel et culturel proche de la classe (dans l'enceinte de l'école ou en dehors), de manière interdisciplinaire et en travaillant l'ensemble des domaines d'apprentissage de l'école.

Construire, animer et valoriser un plan local d'éducation à la nature

Structurer une politique publique locale ambitieuse et multi partenariale pour reconnecter l'ensemble des habitants, en particulier les jeunes, à la nature et à leur environnement.

- Proposer une “offre d’activités nature” à tous les habitants du territoire : sorties, évènements, conférences, ateliers...
- Lancer, pour une durée de 3 à 5 ans renouvelable, un Plan local d’éducation à la nature (PLEN) visant à structurer les initiatives existantes, à fédérer les acteurs du territoire et à développer de nouvelles actions accessibles à l’ensemble des habitants.

Faire des instances locales de concertation citoyenne de véritables espaces de débat autour de la protection de la nature

Renforcer la démocratie locale en créant des espaces de dialogue et de décision partagée pour les jeunes comme pour les adultes, afin que chacun puisse contribuer concrètement aux choix qui façonnent son territoire.

- Instaurer des concertations régulières avec les enfants, voire des dispositifs de codécision avec de jeunes représentants, afin de leur permettre de participer activement aux décisions qui les concernent — notamment en matière d’aménagement urbain — et allouer un budget spécifique à la réalisation de ces projets
- Accorder aux citoyens un réel pouvoir de décision en les impliquant dans la politique de la collectivité grâce à un budget participatif dédié à des thématiques telles que l’éducation et la protection de la biodiversité locale

Collaborer avec la LPO pour renforcer, auprès de l’ensemble des acteurs de la commune, la compréhension et l’engagement en faveur de la biodiversité

S’appuyer sur les programmes de la LPO, tels que le programme Refuges LPO, pour développer avec les acteurs locaux des projets concrets et inclusifs visant à protéger et valoriser la biodiversité, tout en renforçant le rôle moteur des collectivités.

- Sensibiliser les acteurs du territoire par la mise en œuvre du programme “Refuges LPO”
 - Par le conventionnement de Refuges LPO collectivités sur leurs espaces végétalisés
 - Par la mise en œuvre de projets Refuges LPO établissements dans les structures publiques à vocation éducative (crèches, écoles primaires, EHPAD)
 - Par le soutien à la création de Refuges LPO “sponsorisés” chez des particuliers
- Développer le “pouvoir d’agir” des citoyens pour la nature notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : soutenir la mise en œuvre du programme “Plus de nature dans mon quartier” de la LPO
- Recréer du lien entre les générations (impliquant écoles et EPHAD de sa commune) en s’appuyant sur le thème de la nature : soutenir le programme “Drôles d’oiseaux” de la LPO
- Mettre en place un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) : outil concret et participatif qui permet à une commune de mieux connaître, valoriser et préserver son patrimoine naturel en associant élus, habitants, associations et experts.

Retours d'expérience

Accompagnement de la LPO

Éveiller les tout-petits

Et si la découverte de la biodiversité se faisait dès le plus jeune âge ? C'est le pari de la LPO Sarthe qui développe le projet « La Nature à petits pas » au sein des établissements de la petite enfance de la ville du Mans, grâce aux financements de la Métropole et de l'État. L'objectif est d'éveiller les tout-petits (1 à 3 ans) à la nature et de créer du lien avec leur environnement naturel proche. Les animatrices de la LPO interviennent dans les crèches des quartiers prioritaires en proposant des activités qui stimulent les sens et l'imaginaire. Peluches sonores (merle, mésange bleue, rouge-gorge), contes et livres sonores sont ainsi employés, de même que des sorties dans les parcs à proximité sont organisées.

Accompagner un Plan local d'éducation à la nature

Élaboré pour une période de trois ans (2023-2026) sur le territoire du Havre et d'Alençon, puis élargi à l'échelle de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, le PLEN présente le mérite de fédérer l'ensemble des acteurs de l'éducation à la nature sur un territoire afin de co-construire un programme d'actions destiné aux enfants. La collectivité s'est ainsi appuyée sur les associations naturalistes, les clubs Connaitre et protéger la nature (CPN), le Centre d'action régionale de développement et d'éducation relative à l'environnement (CARDERE), mais aussi le Parc naturel régional et plusieurs partenaires institutionnels dont l'Éducation nationale. La LPO Normandie a accompagné ce projet, en proposant des actions de sensibilisation et notamment la participation à l'Observatoire des Oiseaux des jardins.

Un jeu de piste pour découvrir la nature autour de Saint-Etienne

Soutenu par Saint-Etienne Métropole et développé dans d'autres communes, « Scrute la nature » est un jeu proposé par la LPO AURA (Loire), qui propose une expérience immersive et ludique afin de découvrir la biodiversité de proximité. Les utilisateurs, petits ou grands, doivent ainsi résoudre des énigmes, récupérer des indices, déchiffrer des codes afin de réussir à découvrir les trésors naturels autour de Saint-Etienne.

À Coulaines, l'apprentissage du français par les oiseaux

La mairie de Coulaines et Le Mans métropole financent l'initiative d'ateliers sur les oiseaux, animés par la LPO Sarthe auprès d'un public d'adultes allophones, au centre social la Fantasia à Coulaines. Inscrite dans le cadre des Actions éducatives pour tous, cette animation est l'un des volets du projet intitulé « Rencontres nature », dont la LPO assure les contenus en sensibilisant le grand public à la préservation de la biodiversité.

Observer les oiseaux en langue des signes française

La LPO Île-de-France propose un cycle inédit de sorties ornithologiques en langue des signes française (LSF), gratuites, à destination du public sourd et malentendant. Ce projet a vu le jour grâce au budget participatif handicap de la région Île-de-France, permettant l'achat de jumelles, et la création de supports pédagogiques adaptés à ces sorties inclusives. La LPO France se mobilise sur ce sujet depuis 2020 à travers le projet La nature à portée de main. Ce programme a permis de créer un kit pédagogique présentant 24 espèces d'oiseaux en LSF, un signaire vidéo de 36 espèces communes, ainsi que deux livrets pour faciliter l'accueil des personnes sourdes dans le monde naturaliste. Forte de cette dynamique, la LPO organise désormais des sorties à destination des personnes sourdes et malentendantes animées par un binôme entendant signant, composé d'une salariée et d'un bénévole. L'objectif à long terme : accompagner la création d'un groupe de personnes malentendantes autonomes, capable de mener ses propres sorties en LSF.

Aire marine éducative à l'Île Grande

L'école de Louannec, dispose d'une classe de CM1 qui a la particularité d'intervenir régulièrement sur l'Île Grande, une station LPO implantée dans la Réserve naturelle nationale des Sept-îles. Les élèves deviennent ainsi des « gestionnaires » de l'Aire marine éducative (AME) qui leur donne l'opportunité de gérer, conjointement avec l'équipe de la LPO Bretagne et le corps enseignant, un territoire où se télescopent de nombreux enjeux écologiques du littoral. L'initiative leur permet en outre de se familiariser avec la flore et la faune locales, dont l'observation du Fou de Bassan, le plus grand oiseau marin d'Europe.

LPO France DT PC et Aquitaine :

- Poitiers, végétalisation des rues opérée depuis 5 ou 7 ans + installation de nichoirs et quelques gites à chauve-souris (grâce à une formation des équipes par la LPO).
- Plus de nature mené dans plusieurs villes de Nouvelle Aquitaine : Poitiers, Limoges, Saintes, Bordeaux Métropole.
- Drôle d'Oiseaux mené dans une commune de Charente maritime et plusieurs en Vienne.
- Plantation d'une haie en bordure de la dernière école de Poitiers construite, bâtiment exemplaire sur le plan écolo + installation de nichoirs à moineaux dans une école de Poitiers restaurée (végétalisation + isolation...)
- Projets Refuges dans plusieurs communes de Nouvelle Aquitaine

LPO France DT IDF :

- La LPO essaie, avec Faune Alfort, de porter un label « ville amie des animaux sauvages » (sur le principe des villes fleuries, avec un cahier des charges)
- Plus de nature à Tremblay en France, très bonne relation avec la ville, les élus et les agents (+ plantation de haie)
- Plusieurs conventions pluriannuelles avec des collectivités pour des projets biodiversité et éducation (Drancy, Dugny)

Ressources

La [Stratégie nationale pour l'éducation à l'environnement et au développement durable \(SNEEDD\)](#) (mise à jour en 2022) vise à :

- Donner à chacun les clés de compréhension et d'action pour la transition écologique.
- Soutenir une approche éducative globale, de l'école à la société civile.
- Mobiliser tous les acteurs du territoire, dans un cadre structuré, évalué, et évolutif.

Le [rapport du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge](#) (HCFEA) "Quelle place pour les enfants dans les espaces publics et la nature ?" publié au mois de novembre 2024, nous alerte : les enfants et les adolescents ne sortent pas assez. Cette déconnexion avec la nature soulève trois niveaux d'enjeux :

- Un enjeu éducatif et de citoyenneté
- Un enjeu de santé, et de santé mentale
- Un enjeu environnemental

Le [Rapport annuel 2024](#) sur les droits de l'enfant portant sur « Le droit des enfants à un environnement sain – Protéger l'enfance, préserver l'avenir »

La [proposition de loi](#) visant à reconnaître l'éducation au dehors et en contact avec la nature et à réaffirmer la place de la transition écologique à l'école, n°1631, déposée le mardi 24 juin 2025 visant à inscrire l'accès régulier au dehors et en contact avec la nature parmi :

- Les objectifs et missions que s'assigne le service public de l'enseignement en mobilisant, d'une part, les projets d'établissements et d'autre part les projets éducatifs territoriaux
- Les objectifs et missions que s'assignent les structures d'accueil de la petite enfance.

Potentiels partenaires sur le sujet

- CFEEDD
- FRENE
- OFB
- Tous dehors France
- Fabrique des Communs Pédagogiques
- UNCPIE
- Au niveau local (Graines, Centre sociaux...)